



**Christian Penda Ekoka soutient que la démarche du ministre de l'Administration Territoriale est totalement illégale.**

Paul Atanga Nji, dans une correspondance adressée au Ministre des Finances, Louis Paul Motazé, le 13 avril dernier, demandait le gel des fonds récoltés par Maurice Kamto pour venir en aide aux populations frappées de plein fouet par le coronavirus.

Quelques jours plus tôt, le même ministre invitait les banques commerciales et établissements de micro finance où sont domiciliés les comptes dédiés à ces opérations, de les fermer immédiatement.

Ce membre du gouvernement s'est appuyé sur les dispositions de la loi du 21 juillet 1983, portant à la générosité publique, et le décret d'application du 14 août 1985 sur les conditions d'octroi de l'autorisation d'appel à la générosité publique. Paul Atanga Nji a surtout indiqué que cette démarche est soumise à son autorisation préalable.

Redoutant un blanchiment d'argent, il a par ailleurs demandé à son homologue des Finances d'exiger auprès de l'Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF), une enquête sur les activités « Survie-Cameroon-Survival Initiative » de Maurice Kamto.

## Une méconnaissance totale de la réglementation en vigueur?

Intervenant ce matin sur Radio Equinoxe, Christian Penda Ekoka, a mis à nu la méconnaissance de la loi par le ministre Paul Atanga Nji.

L'allié de Maurice Kamto s'est tout d'abord étonné que ce soit un ministre de l'Administration Territoriale qui saisit les banques commerciales et établissements de micro finance pour la fermeture des comptes de Survie-Cameroon. « **Les banques fonctionnent sous un droit et la réglementation bancaire. Et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) est le gendarme des banque** », a rappelé l'économiste.

La fermeture d'un compte, a expliqué, l'expert financier, ne se fait pas par un acte administratif comme celui pris par le ministre Atanga Nji. S'il s'agissait par exemple d'une procédure judiciaire, le juge d'instruction pouvait, selon ce cas, ordonné la fermeture des compte. Ce qui n'est pas le cas d'espèce. « **Les banques fonctionnent sous un droit et une réglementation bancaire** », a insisté sur les ondes de la radio basée à Douala l'ancien conseiller économique à la présidence de la République, nommé Président du Comité de Gestion du fonds Survie-Cameroon-Survival- lancé par Maurice Kamto.

Nonobstant les injonctions du super chef de terre, l'initiative lancée par l'avocat-politicien marque une adhésion populaire. A ce jour, la collecte s'élève à plus **600.000€**, soit un peu plus de **400 millions de Fcfa**.

Maurice Kamto invite donc les Camerounais à poser ce geste qui permettra au pays de résister à la pandémie du Coronavirus et d'en venir à bout. [Voici le lien pour faire un don](#)